



INFO-NÉGO

24 OCTOBRE 2017

Charge de travail – Les employeurs n'ont pas encore compris

Les 23 et 24 octobre, notre comité national de négociation a rencontré la coalition (CETAM, CTAQ, CTAE, APAR). C'était une première rencontre depuis le 24 juillet, date à laquelle nous leur avons fait parvenir le règlement que nous souhaitons pour l'ensemble du secteur préhospitalier au Québec suivant l'entente intervenue cet été chez Urgences-santé.

Nous avons fait beaucoup de progrès lundi. Nous avons pu régler la presque totalité des points restant à négocier avec les employeurs, à l'exception notable de l'important enjeu de la surcharge de travail. Nous avons consacré la journée de mardi à expliquer en détails les tenants et aboutissants du mécanisme de fardeau de tâches que nous souhaitons inclure aux conventions collectives. Malheureusement, les employeurs refusent notre proposition.

Ils nous ont d'abord proposé de ne rien mettre aux conventions collectives et d'observer comment cela se déploiera à Urgences-santé au cours des prochaines années. Ils nous ont également soumis l'idée de nous limiter à l'établissement d'un projet-pilote pour certaines zones seulement. Pour nous ces approches ne sont pas acceptables. Notre proposition entraîne un coût minime sur le plan administratif – de surcroît partagé avec les syndicats – et il est primordial que ce mécanisme fasse partie intégrante de toutes les conventions collectives. Tous les paramédics du Québec ont fait une priorité de la charge de travail et des horaires de faction. Les solutions négociées devront s'appliquer à tout le monde.

Sous réserve de régler la question de la retraite et des horaires de faction avec le ministère, les employeurs n'ayant aucun pouvoir en ces matières, la question de la surcharge de travail est donc l'irritant qui nous empêche à ce moment-ci de conclure les négociations avec la coalition.

De toute évidence, nos employeurs n'ont pas encore compris à quel point nous sommes déterminés à réaliser des pas importants, dans cette négociation, sur la question de la surcharge et des horaires de travail. Par conséquent, le comité de mobilisation provincial déterminera prochainement un nouveau calendrier de grève qui toucheront beaucoup plus lourdement les employeurs dans la mesure où les gains que nous avons réalisés lors de nos dernières visites au Tribunal administratif du travail nous permettent de cesser un nombre accru de tâches ce qui entraînera un casse-tête administratif, logistique et financier inédit pour les employeurs.

Il leur en coûterait certainement moins cher de s'entendre maintenant avec notre comité de négociation !